

AVENANT N° 4 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017

Il est convenu entre :

- le **MINISTERE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**
Représenté par le directeur des sports, Monsieur Thierry MOSIMANN
Désigné ci-après par le ministère

Et

- la **FEDERATION FRANÇAISE D'ATHLETISME**
Représentée par son président, Monsieur Bernard AMSALEM
Désignée ci-dessous par la fédération,

Article 1 :

La subvention prévue pour **2015** à la convention annuelle est majorée exceptionnellement de **70 000 €** pour la réalisation des actions indiquées selon le détail ci-après :

- Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive (70 000 €).

Le montant de la subvention versée à la fédération est porté à 2 965 172 €.

Article 2 :

La subvention complémentaire sera créditée, en un versement, au compte bancaire ou postal de la fédération à la signature du présent avenant.

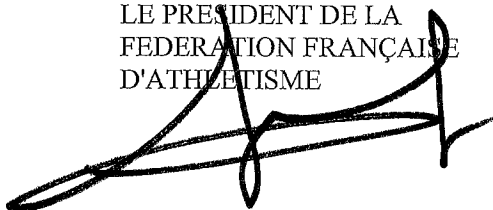
Article 3 :

Les autres dispositions de la convention initiale non contraires au présent avenant sont maintenues.

Fait à Paris, le

- 2 DEC. 2015

LE PRESIDENT DE LA
FEDERATION FRANÇAISE
D'ATHLETISME



LE DIRECTEUR DES SPORTS



Pour le directeur des sports
L'adjointe au directeur des sports,
Chef de service

Claudie SAGNAC

WISE LE 11/12/2015 DANS CHORUS PAR LE
CONTROLEUR BUDGETAIRE ET
COMPTABLE MINISTERIEL
N° EJ 2101239102

LISTE DES ANNEXES

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers



Objectifs / Action / Rubrique	Montants			
	Budget	Demande	Accordé	Engag. fédéral
Améliorer le rang de la France afin d'optimiser la performance	5 535 672 €	3 053 172 €	2 498 172 €	3 037 500 €
Action 1	1 650 000 €	75 000 €	0 €	1 650 000 €
Compétitions internationales en France (disciplines non reconnues de HN)	1 650 000 €	75 000 €	0 €	1 650 000 €
Action 2	3 885 672 €	2 978 172 €	2 498 172 €	1 387 500 €
Indemnités de sujétions des CTS (ICTS)	161 672 €	161 672 €	161 672 €	0 €
Aides personnalisées (AP)	750 000 €	750 000 €	750 000 €	0 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	430 000 €	330 000 €	330 000 €	100 000 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	1 910 000 €	1 486 500 €	1 256 500 €	653 500 €
Soutien aux sportifs (hors AP)	634 000 €	250 000 €	0 €	634 000 €
Améliorer le rang des équipes de France relève en rééquilibrant les spécialités à accompagner	1 097 000 €	550 000 €	380 000 €	717 000 €
Action 1	350 000 €	120 000 €	80 000 €	270 000 €
Structuration fédérale	350 000 €	120 000 €	80 000 €	270 000 €
Action 2	747 000 €	430 000 €	300 000 €	447 000 €
Collectif RELEVÉ - Stages et compétitions	747 000 €	430 000 €	300 000 €	447 000 €
Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs	675 000 €	420 000 €	312 000 €	363 000 €
Action 3	675 000 €	420 000 €	312 000 €	363 000 €
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	380 000 €	230 000 €	204 000 €	176 000 €
Accompagnement sanitaire préventif	260 000 €	165 000 €	108 000 €	152 000 €
Prévention dopage	35 000 €	25 000 €	0 €	35 000 €
Favoriser le rattachement des clubs d'athlétisme aux réseaux sport santé bien être des territoires	40 000 €	40 000 €	30 000 €	10 000 €
Action 3	40 000 €	40 000 €	30 000 €	10 000 €
Promotion des APS comme facteur de santé	40 000 €	40 000 €	30 000 €	10 000 €
Adapter les compétences des acteurs de l'athlétisme aux besoins des pratiquants	416 000 €	242 000 €	123 000 €	293 000 €
Action 1	25 000 €	15 000 €	3 000 €	22 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	25 000 €	15 000 €	3 000 €	22 000 €
Action 4	391 000 €	227 000 €	120 000 €	271 000 €
Formations fédérales	391 000 €	227 000 €	120 000 €	271 000 €
Soutenir et accompagner les ligues dans l'animation du territoire	223 000 €	40 000 €	35 000 €	188 000 €
Action 1	223 000 €	40 000 €	35 000 €	188 000 €
Structuration fédérale	223 000 €	40 000 €	35 000 €	188 000 €
Recruter des pratiquants loisir- bien être en priorisant la population féminine	165 000 €	85 000 €	22 000 €	143 000 €
Action 1	165 000 €	85 000 €	22 000 €	143 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	165 000 €	85 000 €	22 000 €	143 000 €
Favoriser la mise en place de pratiques attractives et adaptées au public jeune, en portant une attention particulière aux 14-18 ans	505 000 €	255 000 €	220 000 €	285 000 €
Action 1	395 000 €	175 000 €	160 000 €	235 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	320 000 €	110 000 €	110 000 €	210 000 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	75 000 €	65 000 €	50 000 €	25 000 €
Action 2	110 000 €	80 000 €	60 000 €	50 000 €
Collectif RELEVÉ - Stages et compétitions	110 000 €	80 000 €	60 000 €	50 000 €
Favoriser, par des actions ciblées, la prise de licence des coureurs sur route	250 000 €	0 €	0 €	250 000 €
Action 1	250 000 €	0 €	0 €	250 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	250 000 €	0 €	0 €	250 000 €
Accompagner les clubs à construire un projet pérenne	615 000 €	10 000 €	10 000 €	605 000 €
Action 1	615 000 €	10 000 €	10 000 €	605 000 €
Structuration fédérale	600 000 €	0 €	0 €	600 000 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	15 000 €	10 000 €	10 000 €	5 000 €
Lettres de missions signées dans CTS-Web	30 000 €	10 000 €	5 000 €	25 000 €
Action 1	30 000 €	10 000 €	5 000 €	25 000 €
Structuration fédérale	30 000 €	10 000 €	5 000 €	25 000 €
Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives	207 000 €	50 000 €	10 000 €	197 000 €
Action 1	10 000 €	10 000 €	10 000 €	0 €
Programmes d'échanges internationaux	10 000 €	10 000 €	10 000 €	0 €
Action 2	197 000 €	40 000 €	0 €	197 000 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	197 000 €	40 000 €	0 €	197 000 €
Renforcer le rayonnement de la France à l'International	200 000 €	112 000 €	0 €	200 000 €
Action 1	200 000 €	112 000 €	0 €	200 000 €
Programmes d'échanges internationaux	200 000 €	112 000 €	0 €	200 000 €
Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires	210 000 €	80 000 €	70 000 €	140 000 €
Action 1	210 000 €	80 000 €	70 000 €	140 000 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	210 000 €	80 000 €	70 000 €	140 000 €
TOTAL	10 168 672 €	4 947 172 €	3 715 172 €	6 453 500 €

Dont montant destiné aux aides personnalisées :

750 000 €

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées :

2 965 172 €

Répartition de la subventions versée hors aides personnalisées :

- cat 61(Indemnité des CTS)

161 672 €

- cat 64 (transfert direct aux assoc.)

2 803 500 €





CAISSE D'ÉPARGNE

ILE-DE-FRANCE

Relevé d'Identité Caisse d'Épargne

Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virement, paiement de quittance, etc.).

Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.

17515	90000	08227851208	02	CE ILE DE FRANCE
<i>c/étab</i>	<i>c/guichet</i>	<i>n/compte</i>	<i>c/rice</i>	<i>domiciliation</i>

IBAN

FR76	1751	5900	0008	2278	5120	802
------	------	------	------	------	------	-----

BIC

C	E	P	A	F	R	P	P	7	5	1
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Intitulé du compte **FEDERATION FRANCAISE ATHLETISME**
33 AVENUE PIERRE DE COUBERTIN
75640 PARIS CEDEX 13

ECONOMIE SOCIALE PARIS

19 RUE DU LOUVRE

75001 PARIS

TEL :



CAISSE D'ÉPARGNE

ILE-DE-FRANCE

Relevé d'Identité Caisse d'Épargne

Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virement, paiement de quittance, etc.).

Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.

17515	90000	08227851208	02	CE ILE DE FRANCE
<i>c/étab</i>	<i>c/guichet</i>	<i>n/compte</i>	<i>c/rice</i>	<i>domiciliation</i>

IBAN

FR76	1751	5900	0008	2278	5120	802
------	------	------	------	------	------	-----

BIC

C	E	P	A	F	R	P	P	7	5	1
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Intitulé du compte **FEDERATION FRANCAISE ATHLETISME**
33 AVENUE PIERRE DE COUBERTIN
75640 PARIS CEDEX 13

ECONOMIE SOCIALE PARIS

19 RUE DU LOUVRE

75001 PARIS

TEL :